

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : Contrat d'abonnement de mise à disposition des fonctionnalités de l'application ILLIWAP

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant la nécessité de pouvoir créer des alertes et des flux d'informations à destination du public,
Considérant la proposition de la société SAS illiwap-Groupe DIAGRAM, dont le siège social est au 40 rue des Aciéries – 42000 Saint-Etienne, de mise à disposition des fonctionnalités de base de l'interface d'administration ILLIWAP PREMIUM,
Considérant que cette application permet l'envoi de messages aux porteurs de l'application abonnés à la station,

DECIDE

DE SIGNER un contrat d'abonnement avec la société DIAGRAM INFORMATIQUE, dont le siège social est au 40 rue des Aciéries – 42000 Saint-Etienne pour la mise à disposition du produit ILLIWAP et de ses fonctionnalités, pour une durée ferme de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2023. Le montant d'abonnement pour douze mois est de 1.600 € H.T, soit 1.920 € T.T.C.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 11 octobre 2022

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20221011-d-2022-36-AU
Date de télétransmission : 11/10/2022
Date de réception préfecture : 11/10/2022

